MAISON GHEUDE, AVENUE MOLIÈRE 174 À IXELLES
Arch.: Antoine Pompe et Fernand Bodson, 1913

Plans de synthèse de l'évolution constructive de la maison
NOTE MÉTHODOLOGIQUE – 03.09.2026

La présente note accompagne les plans de synthèse figurant l'évolution historique de la maison Gheude, construite en 1913 par les architectes Antoine Pompe et Fernand Bodson (avenue Molière 174 à Ixelles), puis agrandie en 1942 (atelier d'artiste, arch. F. Bodson), transformée en 1952 (arch. Léon Carez) et restaurée en façade en 1987 (arch. Guy Stapels). Ces plans répondent notamment à la recommandation formulée par la CRMS et la DPC lors de la visite des lieux du 2 juillet 2026. Elle permet de documenter cette évolution par une superposition des plans d'archives et une datation des éléments repris sur plans.

1. Principe méthodologique

La principale difficulté méthodologique rencontrée tient à l'absence, dans les archives retrouvées à ce jour, de tout plan du projet d'origine de 1913, seule une élévation de façade avant ayant été conservée.

Les plans de synthèse constituent la retranscription, au sein d'un document unique par niveau, des informations figurant sur les plans d'archives retrouvés à ce jour et des informations figurant sur les plans de la situation actuelle de la maison, établis sur base d'un relevé réalisé en 2026 par Nicolas Beullekens pour Ana Rua Architecture. Cette démarche est conçue comme un exercice de retranscription, et non d'interprétation : elle a pour seul objet de faire apparaître, sur un même support, ce que chaque document consulté permet d'établir, sans reconstruction ni interprétation complémentaire, même lorsque celle-ci paraîtrait raisonnable.

Les plans de synthèse ne prétendent donc pas restituer une image complète et continue de l'histoire du bâtiment. Ils présentent l'état de la documentation disponible à ce jour, y compris ses lacunes, plutôt qu'une reconstitution plausible qui excéderait ce que les sources permettent d'affirmer avec certitude.

Leur champ se limite aux éléments structurels, géométriques et spatiaux (murs, cloisons, trémies, cages d'escalier, baies, volumétrie) ; les parachèvements (moulures, menuiseries décoratives, revêtements, ferronneries) en sont exclus.

Le relevé de géomètre de l'état 2026 constitue le support de l'analyse. Il certifie la géométrie du bâti à la date du relevé ; il ne certifie rien, par lui-même, quant à l'ancienneté ou à l'authenticité des éléments qu'il représente. Il est donc traité, dans la présente analyse comme une couche au statut indéterminé par défaut.

Principe de superposition des plans d'archives

La superposition des plans d'archives sur le relevé 2026 s'appuie sur des repères stables dans le temps (murs mitoyens, trame porteuse, conduits de cheminée), plutôt que sur un ajustement visuel d'ensemble.

Format de restitution

Chaque plan de synthèse restitue, niveau par niveau, la superposition des correspondances établies selon la légende du point 3, sur le fond géométrique du relevé 2026, complétée des annotations photographiques.

Principe directeur de la légende

Le principe directeur de la légende découle de ces informations parcellaires et de cette démarche de reconstitution historique par déduction et recoupement : la teinte attribuée à un élément du plan n'exprime jamais une période supposée de façon arbitraire, mais l'existence d'une correspondance, positive ou par

recoupement documentaire, avec un ou plusieurs documents d'archives datés. En l'absence d'une telle correspondance, l'élément demeure dans la catégorie « non daté ».

2. Sources documentaires

L'analyse s'appuie sur les documents d'archives disponibles à ce jour, complétés par les photographies d'archives disponibles et par le relevé géométrique de l'état actuel. Chacune de ces sources présente un champ documentaire circonscrit, résumé ci-dessous, qui conditionne directement l'étendue de ce qui peut être affirmé avec certitude.

Document	Informations présentes	Annexe
Plan de façade avant, 1913 (PU 1913-43, arch. A. Pompe et F. Bodson)	Composition de la façade avant : travées, niveaux, percements, menuiseries et modénature d'origine, grille de clôture (disparue).	1
Permis d'urbanisme 1942 (arch. F. Bodson)	Plan et coupe de l'extension à l'arrière du 2e étage pour l'aménagement d'un atelier d'artiste, en deux teintes distinguant l'existant du projeté.	2
Permis d'urbanisme 1952 (arch. Léon Carez)	Deux volets : (i) projet de transformations intérieures, plan janvier 1952 – transformation de la pièce arrière du rez-de-chaussée, aménagement d'un office et salle de bain par démolition partielle de la cage d'escalier de service, complété par le plan du 01 mars 1952 – aménagement d'une salle de bain dans la pièce arrière du 1er étage (aujourd'hui disparue) (cf. point 3). Ces plans distinguent l'existant et le projeté ; (ii) projet de garage et sanitaires au rez-de-chaussée, distinguant existant et projeté, accompagné d'une élévation de la façade avant en situation existante (cf. point 5).	3a 3b 3c
Permis d'urbanisme 1987 (arch. Guy Stapels)	Remplacement de la porte de garage et de la porte d'entrée (remploi de vitraux d'une ancienne fenêtre de cage d'escalier de cave), aménagement de la zone de recul.	
Photographies d'archives, vers 1970 (coll. KANAL Architecture)	L'aspect de certains espaces et éléments à une date déterminée, permettant d'établir une antériorité ou une postériorité relative pour ce qu'elles montrent.	4
Relevé de géomètre, état 2026 (Nicolas Beullekens, pour Ana Rua Architecture)	La géométrie exacte du bâti tel qu'il se présente aujourd'hui — fiable sur le plan des mesures, pas sur celui de la datation	

Les permis de 1942 et 1952 ne portent chacun que sur une partie circonscrite du bâtiment et ne constituent pas un état complet du bien aux dates considérées. Le permis de 1952 indique par ailleurs que la démolition partielle envisagée pour la cage d'escalier de service ne sera finalement pas réalisée ; dans les faits, seule la partie inférieure de cette cage - du sous-sol au plancher du 1er étage - a aujourd'hui disparu, tandis que sa partie supérieure, entre le 1er et le 3e étage, subsiste telle que figurée sur ces mêmes plans. Le monte-plats qui y est représenté a, quant à lui, entièrement disparu. Cette distinction entre projet autorisé, réalisation effective et disparitions ultérieures non documentées est déterminante pour l'exploitation de ce document (cf. point 3).

3. Grille de lecture et cas particuliers

Les plans de synthèse reprennent la légende suivante, appliquées de façon cohérente à l'ensemble des niveaux :

Catégorie (légende des plans)	Base documentaire	Nature de la correspondance
Présumé construction 1913	Élément figurant sur le plan de façade de 1913, ou en situation existante sur les plans de 1942 sans être visé par la demande, murs mitoyens, façade arrière.	Correspondance directe pour la façade avant (1913), à l'exception de sa partie supérieure, dont l'état diffère du plan (cf. point 5) ; présomption pour les murs

Catégorie (légende des plans)	Base documentaire	Nature de la correspondance
		mitoyens et la façade arrière (partie reprise en situation existante sur les plans de 1942), cf. note ci-dessous.
Interventions liées au permis de 1942	Élément figurant en situation projetée sur les plans de 1942.	Correspondance directe avec le permis (postérieur au 4 mai 1942).
Présumé antérieur à 1952	Élément figurant en situation existante sur les plans de 1952.	Correspondance établie antérieure à 1952.
Présumé postérieur à 1952	Élément figurant en situation projetée sur les plans de 1952, à l'exclusion des projets non exécutés (voir ci-après).	Correspondance directe avec le projet, sous réserve de son exécution effective (voir « Traitement des projets non exécutés » ci-après).
Présumé postérieur à 1970	Élément figurant en situation projetée sur les plans de 1987, ou absent des photographies de 1970 sans rattachement à un permis identifié.	Correspondance directe pour le premier cas ; présomption, sur base photographique, pour le second.
Relevé 2026, non daté	Aucune correspondance avec un document d'archives.	Indéterminé.
Éléments disparus	Élément figurant en situation existante sur un document antérieur, indiqué « à démolir » ou constaté disparu, à l'exclusion des projets non exécutés (voir ci-après).	Disparition établie par les documents ; date bornée lorsque ceux-ci le permettent, sinon indéterminée (cf. point 3).

La catégorie « Présumé construction 1913 » recouvre deux niveaux de preuve distincts, qu'il importe de ne pas confondre. Pour la façade avant, la correspondance avec le plan de 1913 est directe. Pour les éléments intérieurs figurant en situation existante sur les plans de 1942 sans être visés par la demande de cette année-là, seule leur antériorité à 1942 est positivement établie ; leur rattachement précis à la construction de 1913 repose sur l'absence, dans les sources consultées à ce jour, de toute trace d'une intervention antérieure à 1942 qui les aurait affectés. Il s'agit donc d'une présomption, explicitement signalée comme telle par la légende, et non d'une correspondance de même nature que celle de la façade.

Traitement des projets non exécutés et des éléments disparus

Les projets figurant sur les plans d'archives comme non mis en œuvre ne sont pas représentés sur les plans de synthèse. Le cas le plus significatif concerne le volet principal du permis de 1952 (arch. Léon Carez), qui prévoyait la suppression d'une partie de la cage d'escalier de service pour y aménager un office au rez-de-chaussée et une salle de bain au premier étage. Ce projet n'a été que partiellement exécuté ; une salle de bain a finalement été aménagée dans la pièce arrière du premier étage, selon une disposition différente.

Ce constat appelle une précision : si le projet de démolition envisagé en 1952 porte la mention « non exécuté » sur les plans d'archives, la partie inférieure de la cage d'escalier de service n'est en réalité plus présente aujourd'hui. Sa disparition n'est toutefois pas datée : elle n'est pas visible sur les photographies d'archives de 1970 (voir ci-après), qui ne couvrent pas cette zone du bâtiment, et aucun autre document ne permet de la situer dans le temps. Cet élément est par conséquent représenté sur les plans de synthèse dans la catégorie « Éléments disparus » (voir grille de lecture ci-dessus), avec une date de disparition indéterminée.
La partie supérieure de la cage d'escalier de service subsiste aujourd'hui telle que figurée en situation existante sur les plans de 1952, sans modification majeure, et relève à ce titre de la catégorie « Présumé antérieur à 1952 » (voir grille de lecture ci-dessus).

Éléments attestés par voie photographique

Certains éléments, aujourd'hui disparus mais visibles sur plans d'archives ou sur les photographies de 1970 (coll. KANAL) ont été intégrés aux plans de synthèse. Faute de rigueur géométrique équivalente à un plan

superposable, ils ne reçoivent pas de teinte mais une annotation ponctuelle renvoyant au plan d'archive ou la photographie concernée.

4. Observations complémentaires au droit de la cage d'escalier principale

En l'absence de tout plan de la conception d'origine de 1913 pour la distribution intérieure (cf. point 1), l'examen sur place de la cage d'escalier principale ne permet ni de confirmer, ni d'exclure que sa configuration actuelle corresponde à l'état initial. Plusieurs éléments retiennent néanmoins l'attention, sans qu'aucun d'entre eux ne permette, isolément, de dater ou de qualifier un élément. Il s'agit notamment des éléments suivants.

Le palier et la coursive du 1er étage présentent une largeur inhabituelle, qui réduit et perturbe sensiblement la lecture du volume de la cage d'escalier et l'apport du lumière au niveau du rez-de-chaussée (cfr. reportage photos intérieur 2026 – n°11 et 20) .

Le remplissage des garde-corps varie selon les tronçons de la cage d'escaliers : planches horizontales échancrées entre le rez-de-chaussée et le premier étage, barreaudage vertical au niveau de la première volée d'escaliers entre le vestibule d'entrée et le hall du rez-de-chaussée, ainsi qu'au niveau de la coursive du 2e étage (cfr. annexe 4 – photos n°6 et 7). Un dispositif combinant barreaudage vertical et planche horizontale échancrée existe toutefois au niveau de la fenêtre sous arc du 2e étage (cfr. annexe 4 – photos n°5).

Les plans de 1952 semblent par ailleurs indiquer, dans les parties représentées comme existantes, la présence de balustres verticaux aux rampes des deux premières volées et au garde-corps du premier étage (cfr. annexe 3a, plans rez et premier étage). Rien ne permet toutefois de confirmer que ce dispositif ait réellement été mis en œuvre, ni, si tel a été le cas, de déterminer à quel moment il aurait été remplacé par les planches horizontales aujourd'hui en place.

Une ouverture est visible en partie supérieure de la seconde volée, entre le rez-de-chaussée et le 1er étage, dans l'axe de cette volée ; elle pourrait correspondre à une ancienne baie de porte, figurée en situation existante sur les plans de 1952 et que l'on devine sur les photographies de 1970 (cfr. annexe 3a – plan 1952, et annexe 4 – photo n°5).

Enfin, l'escalier d'apparat, dans sa configuration actuelle, ne dessert que le rez-de-chaussée et le 1er étage, l'accès aux étages supérieurs s'effectuant par la seule cage de service (cfr. annexe 4 – photos n°10 et 11). Une disposition dont rien ne permet d'établir si elle relève d'un parti pris d'origine ou d'une évolution ultérieure.

5. Observations complémentaires au droit de la façade avant

La comparaison entre le plan de façade de 1913 (annexe 1) et l'état actuel du bâtiment fait apparaître une différence au niveau de la partie supérieure de la façade avant, sous corniche.

Cette différence n'est pas une modification récente. L'élévation de la façade figurant sur le plan du permis de 1952 (annexe 3b) représente également, en marge de son objet principal (aménagement du garage et d'un wc), la partie supérieure de la façade en situation existante à cette date. Cette représentation diffère déjà du plan de 1913 sur ce même point. Ce document atteste donc que l'écart entre la conception d'origine et la réalité construite était présent dès 1952, antérieurement à toute intervention documentée sur cette partie du bâtiment.

L'origine précise de cette différence reste toutefois indéterminée. Elle pourrait résulter d'une adaptation intervenue lors de l'exécution même des travaux en 1913 - les plans déposés pour l'obtention d'un permis ne correspondant pas nécessairement, dans le détail de leur exécution, au bâtiment tel que finalement

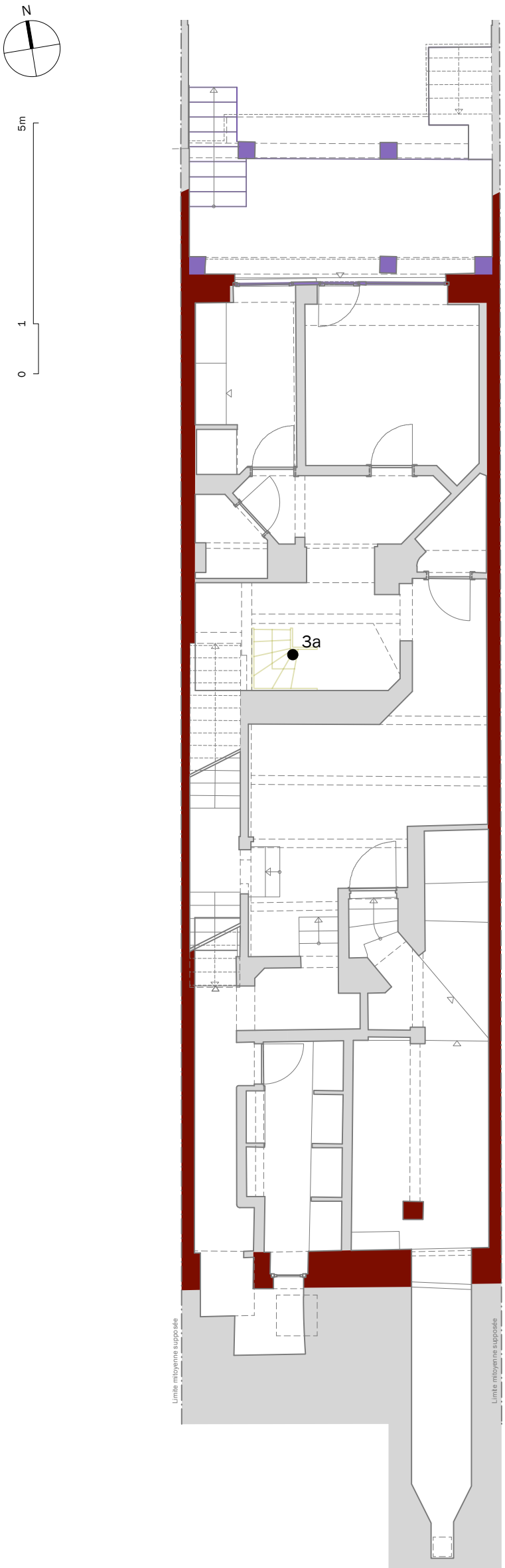
construit -, ou d'une modification non documentée entre 1913 et 1952. Aucun document retrouvé à ce jour ne permet de trancher entre ces deux hypothèses.

6. Conclusion

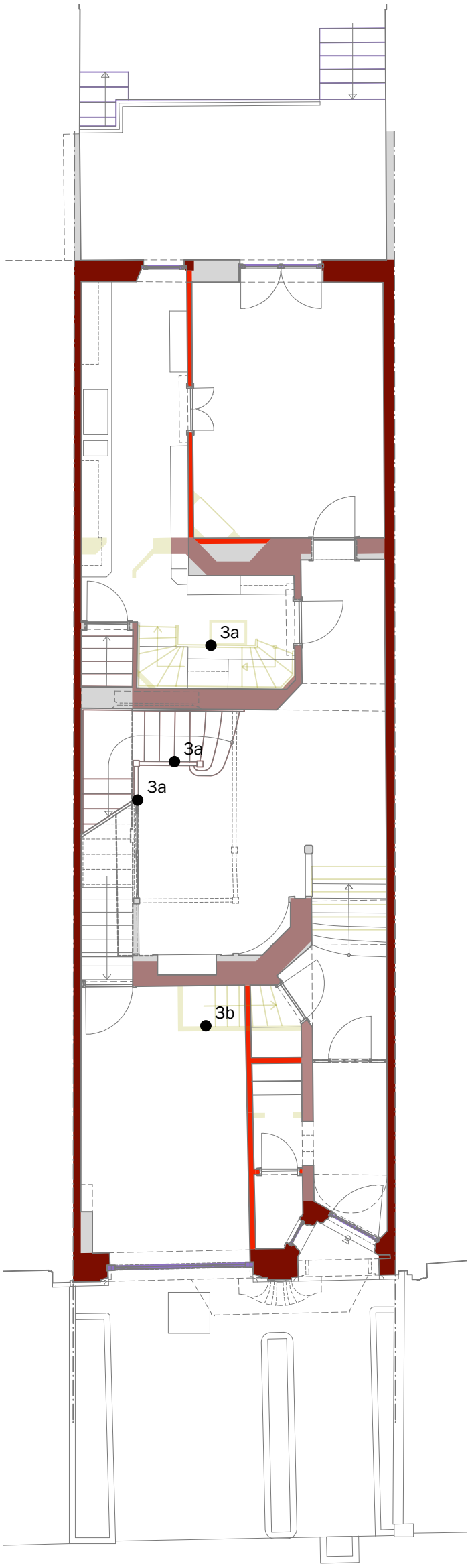
Les plans de synthèse et la présente note mettent en évidence les limites réelles de la documentation disponible : celle-ci ne permet ni de reconstituer de manière précise l'évolution du bâtiment dans son ensemble, ni d'attester la date exacte de construction de nombreux éléments, en particulier au sein de la cage d'escalier principale. Le cas de la cage d'escalier de service en est une illustration directe : alors que sa démolition partielle, autorisée par le permis de 1952, n'a pas été exécutée, cette même partie a néanmoins disparu par la suite sans qu'aucun document ne permette d'en dater ni d'en motiver la disparition (cf. point 3), signe que d'autres interventions ont pu, de la sorte, échapper aux archives disponibles.

S'agissant plus spécifiquement de la cage d'escalier principale, cette même incertitude rejoint les interrogations déjà formulées par la CRMS dans sa note du 8 juillet 2026 quant à l'homogénéité et à l'état d'origine de ce dispositif (cf. point 4), sans qu'aucune conclusion définitive n'ait pu y être apportée à ce stade.

Pour Ana Rua architecture,
Sébastien Causin, architecte



Sous-sol



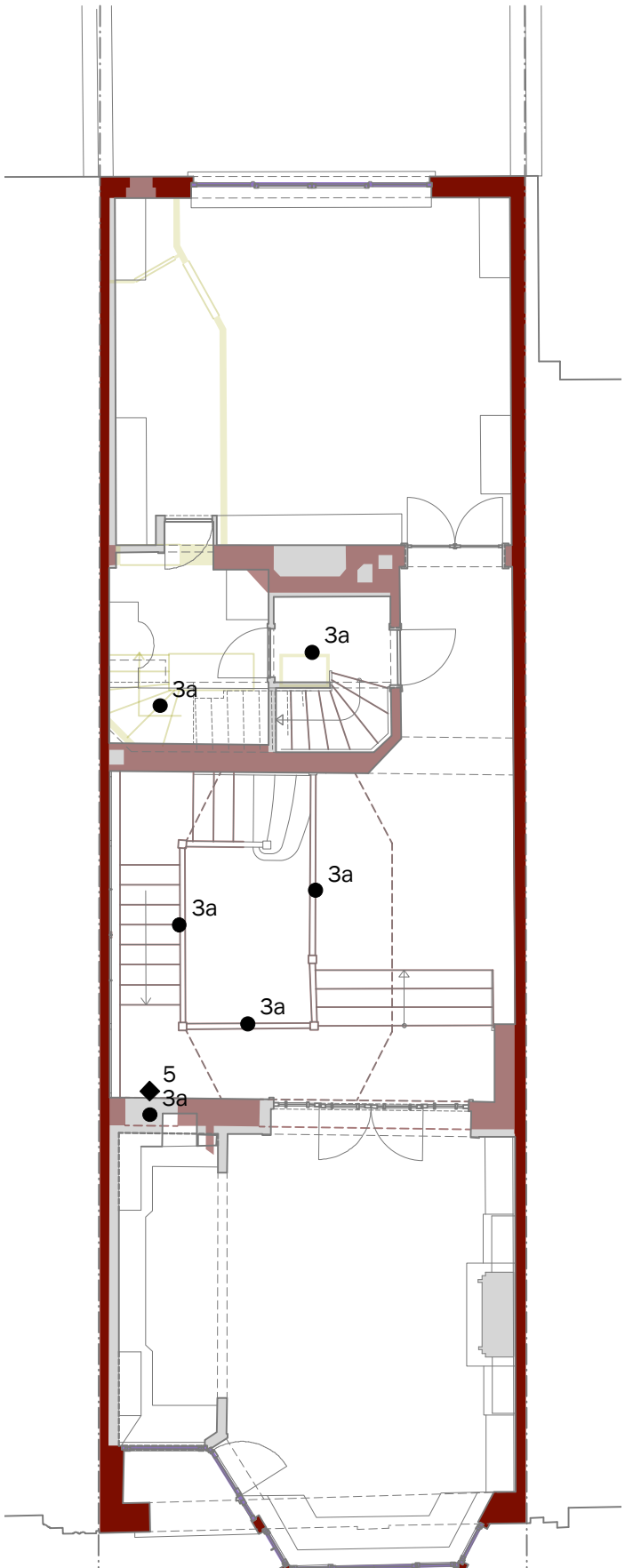
Rez-de-chaussée

MAISON GHEUDE, AVENUE MOLIÈRE 174 À IXELLES - Arch.: Antoine Pompe et Fernand Bodson, 1913
PLANS DE SYNTHESE DE L'EVOLUTION CONSTRUCTIVE DE LA MAISON - 10.08.2026

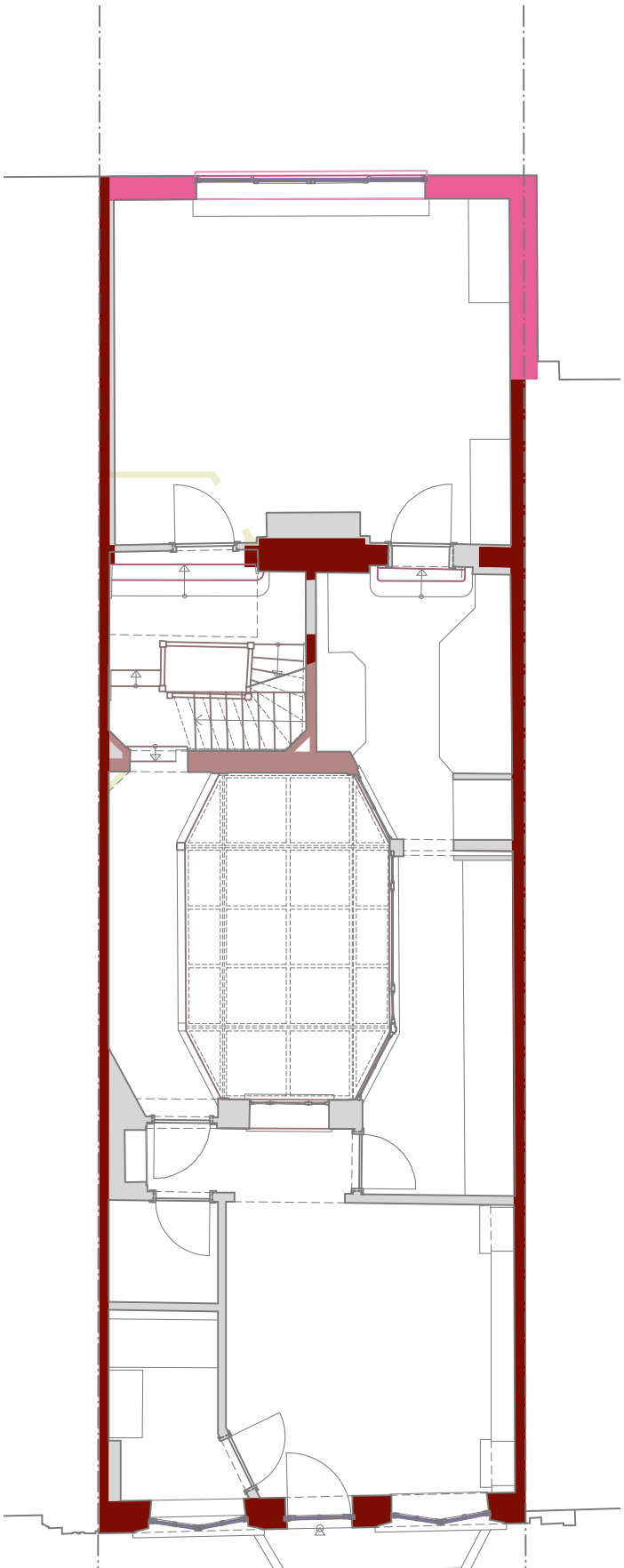
- Présumé construction 1913 (Élément figurant sur le plan de façade de 1913, ou en situation existante sur les plans de 1942 sans être visé par la demande, murs mitoyens, façade arrière)
- Interventions liées au permis de 1942 (Élément figurant en situation projetée sur les plans de 1942)
- Présumé antérieur à 1952 (Élément figurant en situation existante sur les plans de 1952)
- Présumé postérieur à 1952 (Élément figurant en situation projetée sur les plans de 1952, à l'exclusion des projets non exécutés)
- Présumé postérieur à 1970 (Élément figurant en situation projetée sur les plans de 1987, ou absent des photographies de 1970, sans rattachement à un permis identifié)
- Relevé 2026, non daté (Aucune correspondance avec un document d'archives)
- Eléments présumés disparus (figurant en situation existante sur un document antérieur, indiqués « à démolir » ou constaté disparu, à l'exclusion des projets non exécutés)
- 3a — Eléments présumés disparus visible sur les plans d'archives - annexes 3
- 5 — Eléments disparus visible sur les photos de 1970 (coll. Kanal) - annexe 4

N

0 1 5m



1er étage



2e étage

MAISON GHEUDE, AVENUE MOLIÈRE 174 À IXELLES - Arch.: Antoine Pompe et Fernand Bodson, 1913
PLANS DE SYNTHESE DE L'EVOLUTION CONSTRUCTIVE DE LA MAISON - 10.08.2026

Présumé construction 1913
(Élément figurant sur le plan de façade de 1913, ou en situation existante sur les plans de 1942 sans être visé par la demande, murs mitoyens, façade arrière)

Interventions liées au permis de 1942
(Élément figurant en situation projetée sur les plans de 1942)

Présumé antérieur à 1952
(Élément figurant en situation existante sur les plans de 1952)

Présumé postérieur à 1952
(Élément figurant en situation projetée sur les plans de 1952, à l'exclusion des projets non exécutés)

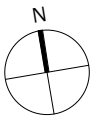
Présumé postérieur à 1970
(Élément figurant en situation projetée sur les plans de 1987, ou absent des photographies de 1970, sans rattachement à un permis identifié)

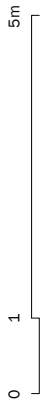
Relevé 2026, non daté
(Aucune correspondance avec un document d'archives)

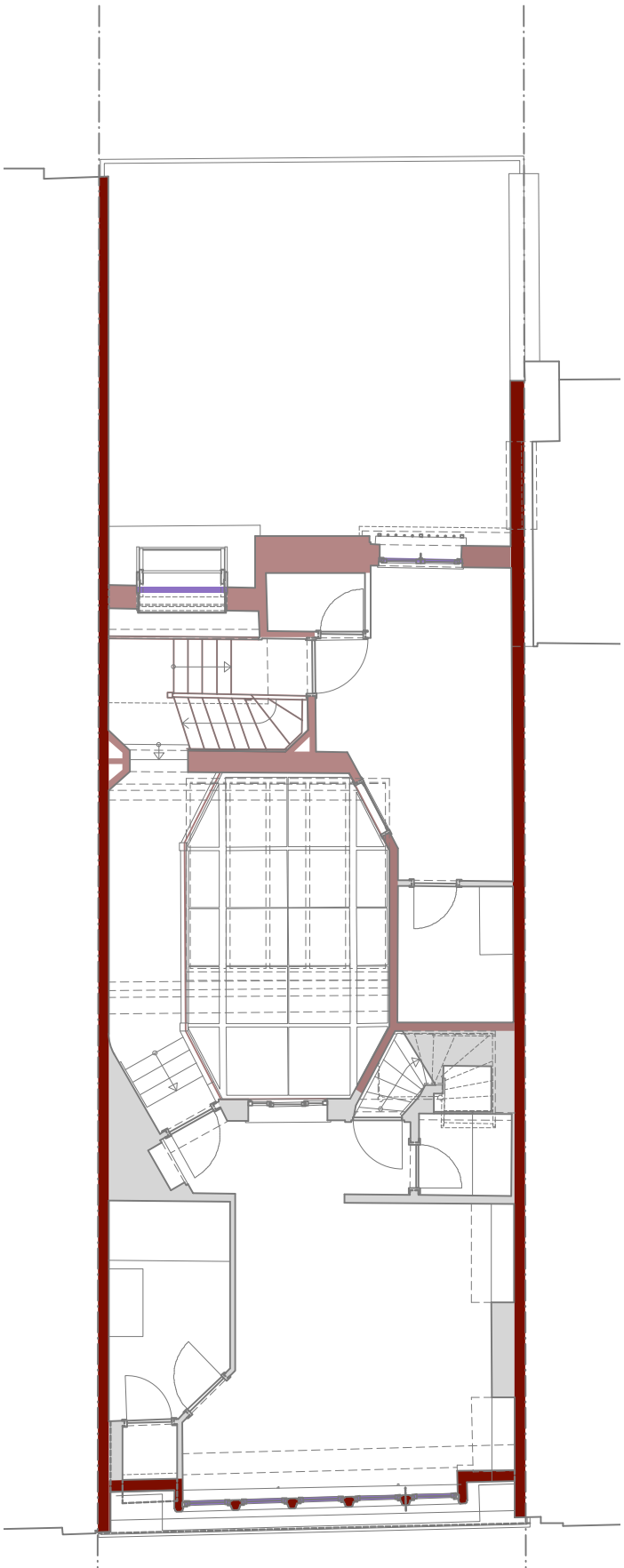
Eléments présumés disparus (figurant en situation existante sur un document antérieur, indiqués « à démolir » ou constaté disparu, à l'exclusion des projets non exécutés)

3a Eléments présumés disparus visible sur les plans d'archives - annexes 3

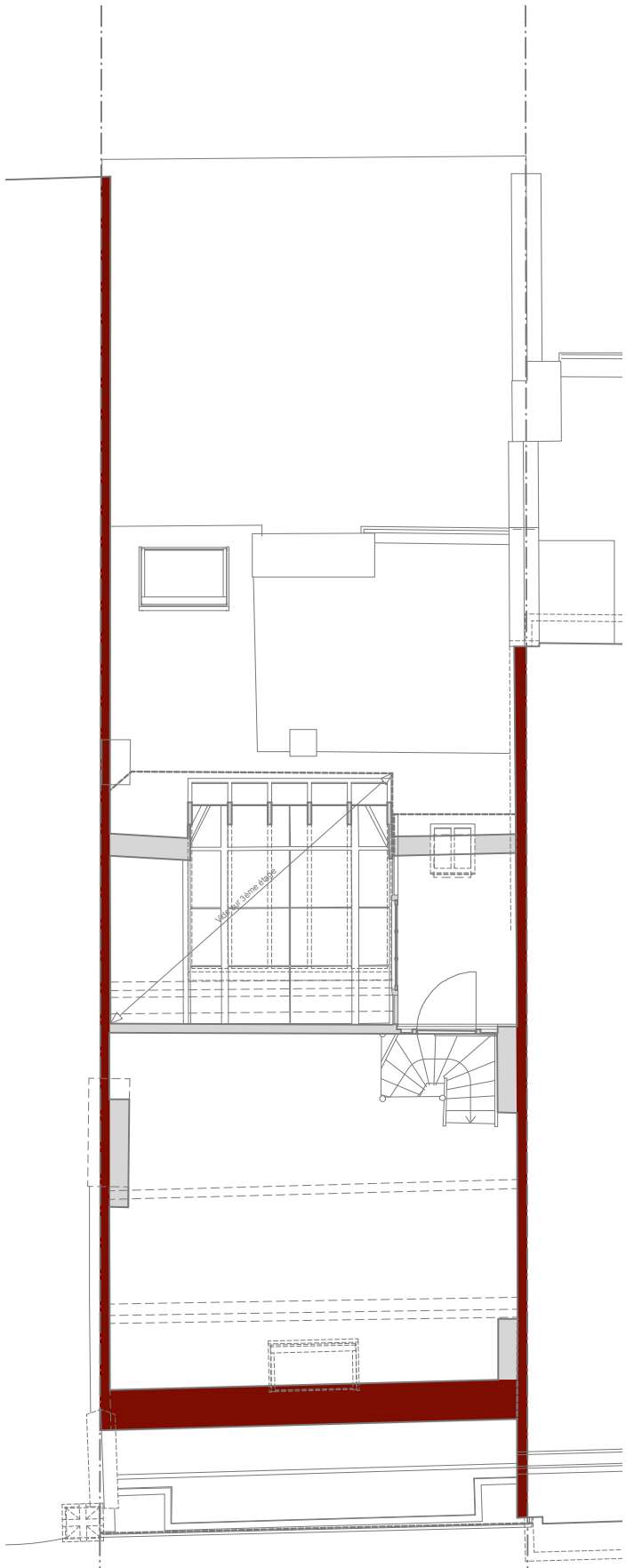
5 Eléments disparus visible sur les photos de 1970 (coll. Kanal) - annexe 4







3e étage



Combles

MAISON GHEUDE, AVENUE MOLIÈRE 174 À IXELLES - Arch.: Antoine Pompe et Fernand Bodson, 1913
PLANS DE SYNTHESE DE L'EVOLUTION CONSTRUCTIVE DE LA MAISON - 10.08.2026

Présumé construction 1913
(Élément figurant sur le plan de façade de 1913, ou en situation existante sur les plans de 1942 sans être visé par la demande, murs mitoyens, façade arrière)

Interventions liées au permis de 1942
(Élément figurant en situation projetée sur les plans de 1942)

Présumé antérieur à 1952
(Élément figurant en situation existante sur les plans de 1952)

Présumé postérieur à 1952
(Élément figurant en situation projetée sur les plans de 1952, à l'exclusion des projets non exécutés)

Présumé postérieur à 1970
(Élément figurant en situation projetée sur les plans de 1987, ou absent des photographies de 1970, sans rattachement à un permis identifié)

Relevé 2026, non daté
(Aucune correspondance avec un document d'archives)

Eléments présumés disparus (figurant en situation existante sur un document antérieur, indiqués « à démolir » ou constaté disparu, à l'exclusion des projets non exécutés)

3a Eléments présumés disparus visible sur les plans d'archives - annexes 3

5 Eléments disparus visible sur les photos de 1970 (coll. Kanal) - annexe 4



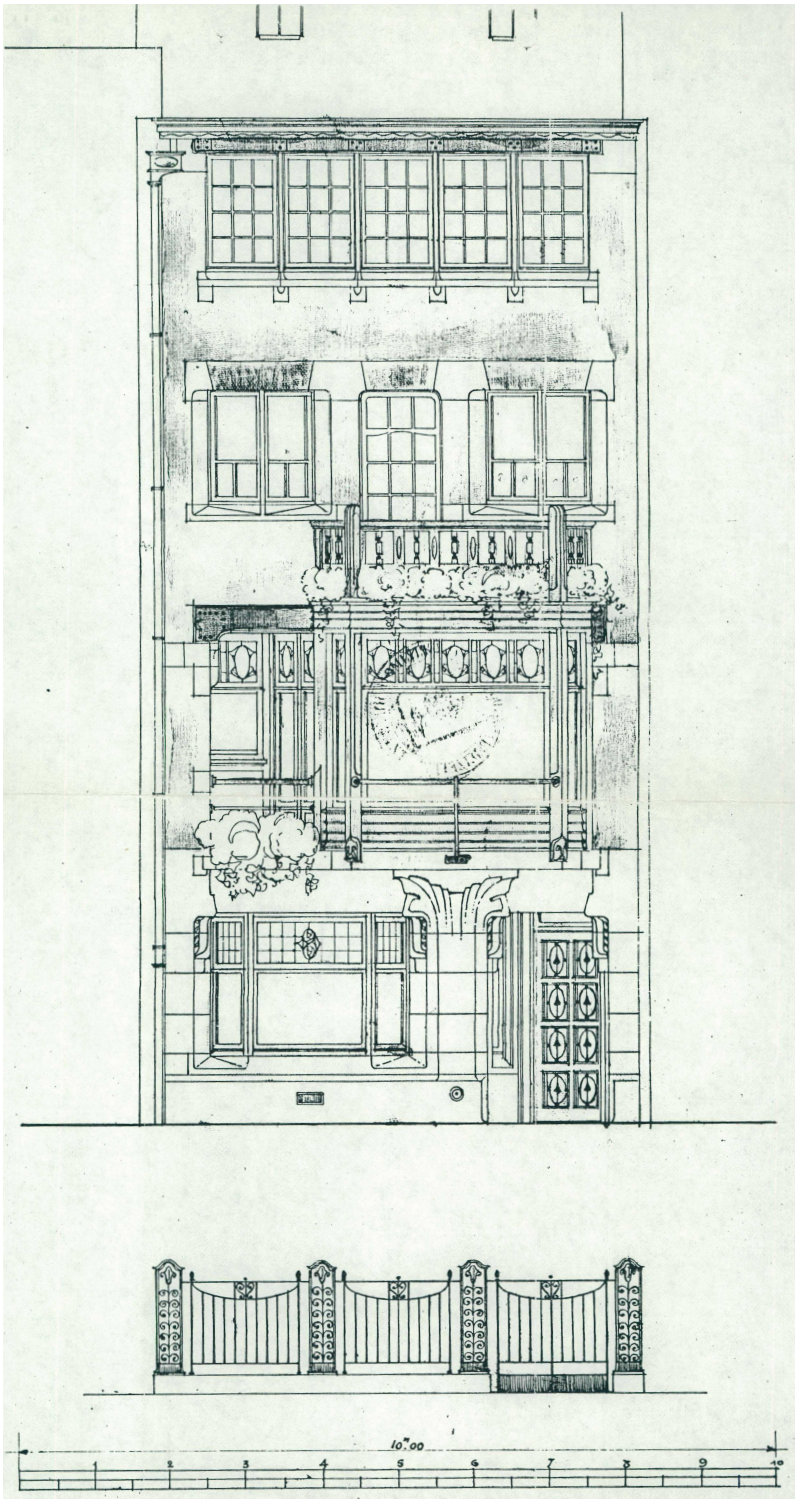
Sous-sol | Rez-de-chaussée | 1er étage | 2e étage | 3e étage | Combles

MAISON GHEUDE, AVENUE MOLIÈRE 174 À IXELLES
Arch.: Antoine Pompe et Fernand Bodson, 1913
PLANS DE SYNTHESE DE L'EVOLUTION CONSTRUCTIVE DE LA MAISON
10.08.2026

- Présumé construction 1913 (Élément figurant sur le plan de façade de 1913, ou en situation existante sur les plans de 1942 sans être visé par la demande, murs mitoyens, façade arrière)
- Interventions liées au permis de 1942 (Élément figurant en situation projetée sur les plans de 1942)
- Présumé antérieur à 1952 (Élément figurant en situation existante sur les plans de 1952)
- Présumé postérieur à 1952 (Élément figurant en situation projetée sur les plans de 1952, à l'exclusion des projets non exécutés)
- Présumé postérieur à 1970 (Élément figurant en situation projetée sur les plans de 1987, ou absent des photographies de 1970, sans rattachement à un permis identifié)
- Relevé 2026, non daté (Aucune correspondance avec un document d'archives)
- Eléments présumés disparus (figurant en situation existante sur un document antérieur, indiqués « à démolir » ou constaté disparu, à l'exclusion des projets non exécutés)
- 3a — Eléments présumés disparus visible sur les plans d'archives - annexes 3
- 5 — Eléments disparus visible sur les photos de 1970 (coll. Kanal) - annexe 4

MAISON GHEUDE, AVENUE MOLIÈRE 174 À IXELLES
Arch.: Antoine Pompe et Fernand Bodson, 1913
PLANS DE SYNTHESE DE L'EVOLUTION CONSTRUCTIVE DE LA MAISON
27.08.2026

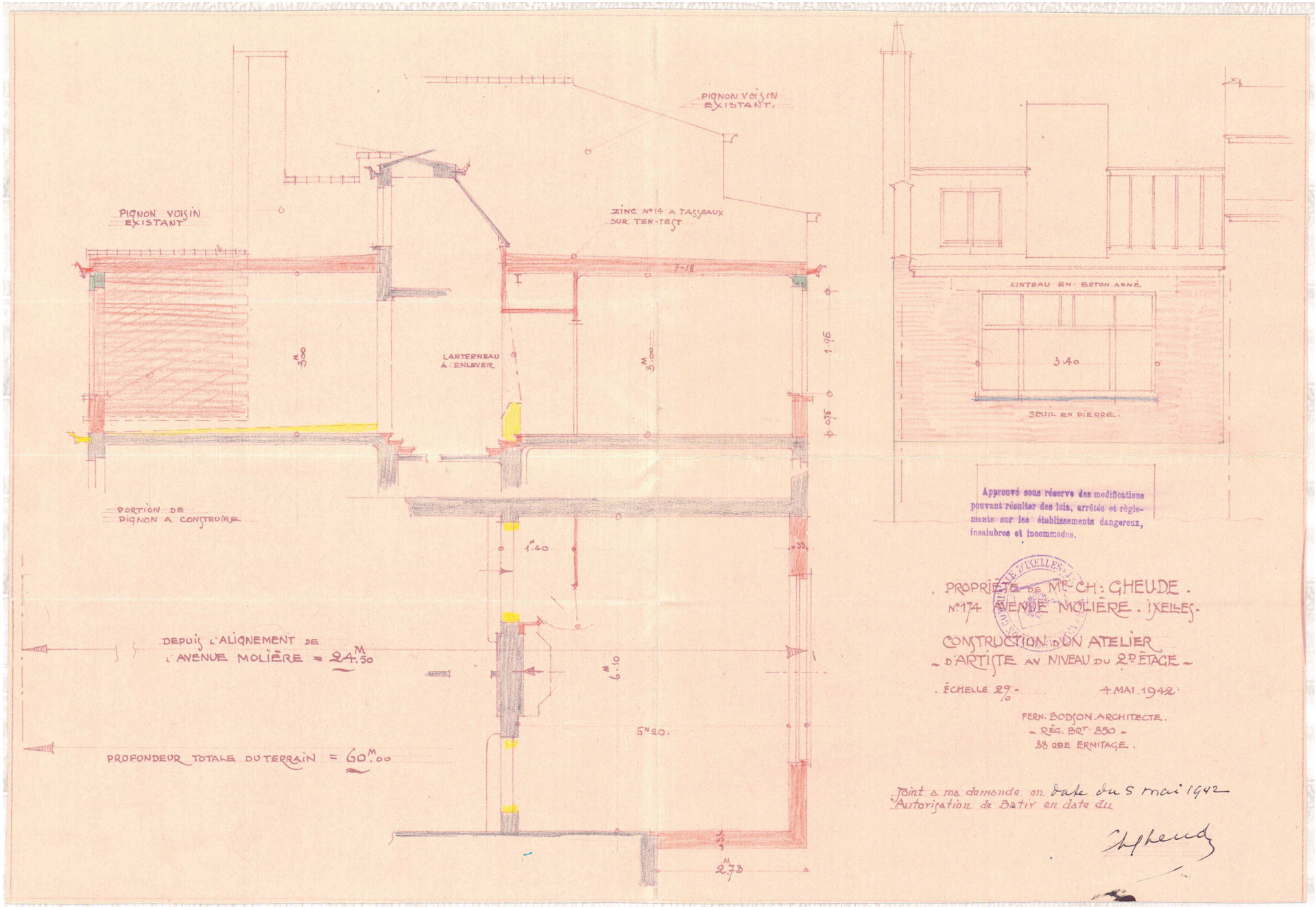
Annexes

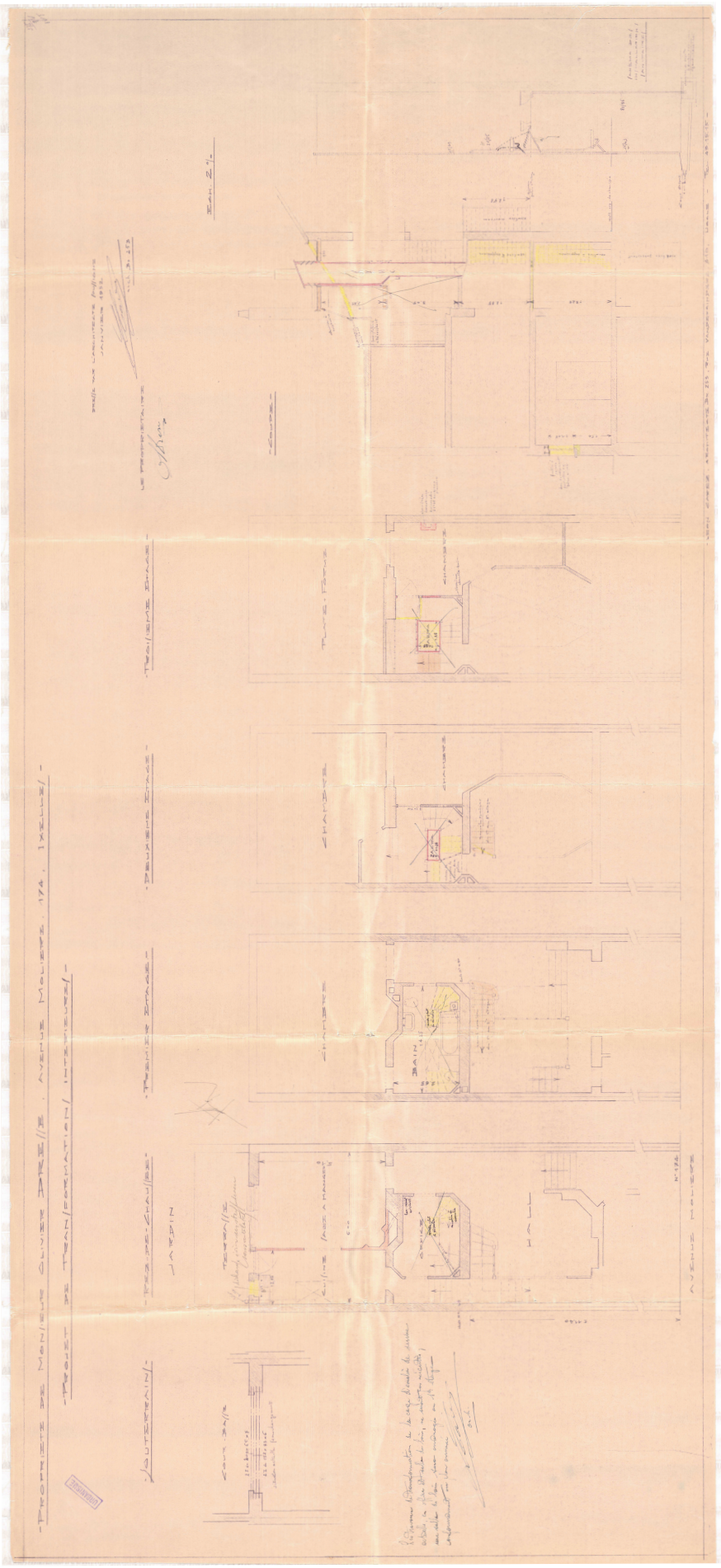


Annexe 1
Plan de façade avant, 1913 (PU 1913-43, arch. A. Pompe et F. Bodson) - échelle non conservée

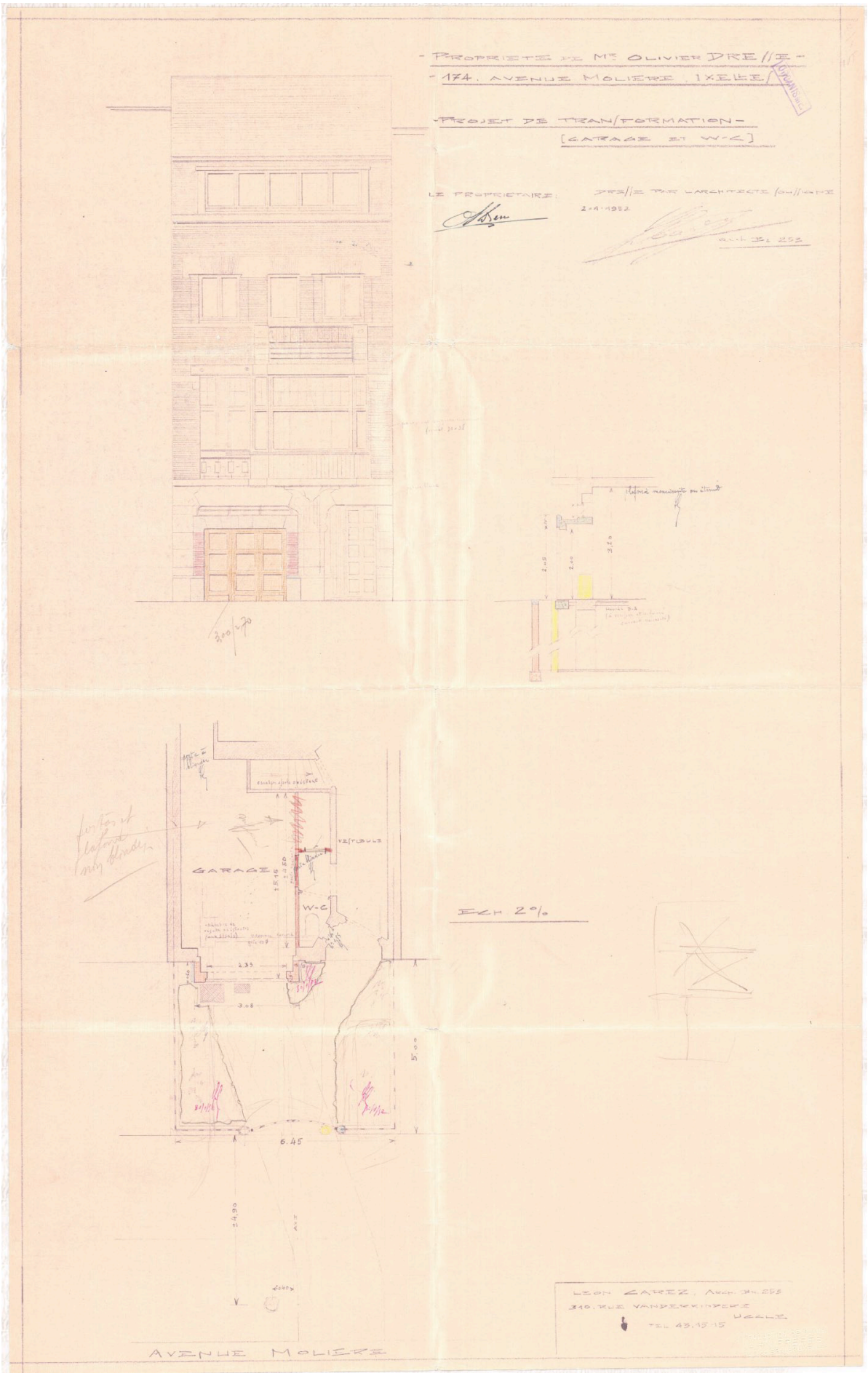
Annexe 2

Permis d'urbanisme 1942 (arch. Fernand Bodson) - plan daté du 05 mai 1942 - Document pivoté et échelle non conservée





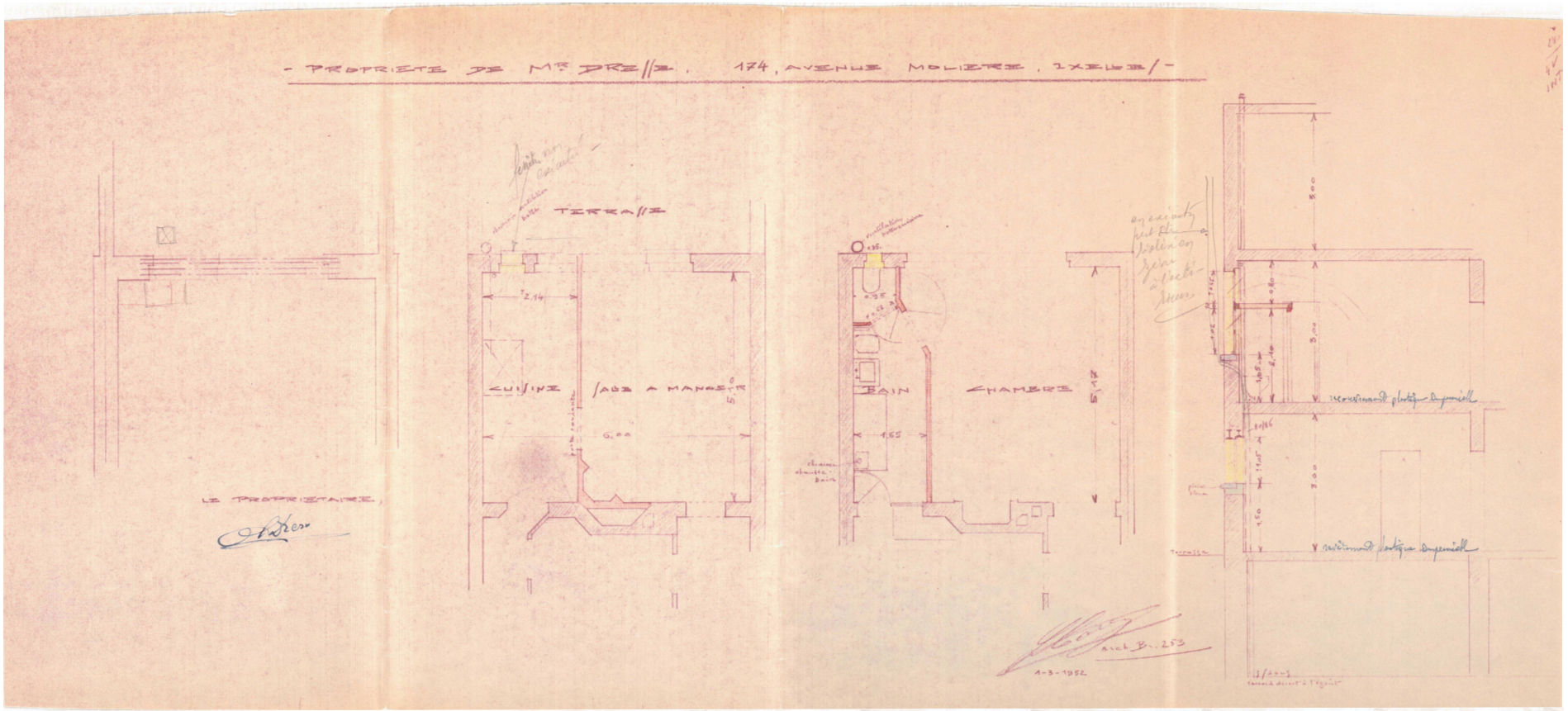
Annexe 3a
Permis d'urbanisme 1952 (arch. Léon Carez) - plan daté de janvier 1952 - Document pivoté et échelle non conservée



Annexe 3b
Permis d'urbanisme 1952 (arch. Léon Carez) - plan daté du 02 janvier 1952 - Document pivoté et échelle non conservée

Annexe 3c

Permis d'urbanisme 1952 (arch. Léon Carez) - plan daté du 01 mars 1952 - Document pivoté et échelle non conservée



Maison de C. Gheude, avenue Molière 174 à Ixelles (coll. F. Bodson), 1913

Photo 1



Grand hall
(Photo vers 1970, coll. AAM)

Annexe 4
Photographies d'archives, vers 1970 (coll. KANAL Architecture - Antoine Pompe. Œuvres dans la Région de Bruxelles-Capitale. Étude AAM/E. Hennaut L. Liesens. 2009-2010)

Maison de C. Gheude, avenue Molière 174 à Ixelles (coll. F. Bodson), 1913

Photo 2



Façade avant
(Photo vers 1970, coll. AAM)

Annexe 4
Photographies d'archives, vers 1970 (coll. KANAL Architecture - Antoine Pompe. Œuvres dans la Région de Bruxelles-Capitale. Étude AAM/E. Hennaut L. Liesens. 2009-2010)

Maison de C. Gheude, avenue Molière 174 à Ixelles (coll. F. Bodson), 1913

Photo 3



Façade avant, étages
(Photo vers 1970, coll. AAM)

Annexe 4
Photographies d'archives, vers 1970 (coll. KANAL Architecture - Antoine Pompe. Œuvres dans la Région de Bruxelles-Capitale. Étude AAM/E. Hennaut L. Liesens. 2009-2010)

Maison de C. Gheude, avenue Molière 174 à Ixelles (coll. F. Bodson), 1913

Photo 4



Façade avant, rez-de-chaussée
(Photo vers 1970, coll. AAM)

Annexe 4
Photographies d'archives, vers 1970 (coll. KANAL Architecture - Antoine Pompe. Œuvres dans la Région de Bruxelles-Capitale. Étude AAM/E. Hennaut L. Liesens. 2009-2010)

Maison de C. Gheude, avenue Molière 174 à Ixelles (coll. F. Bodson), 1913

Photo 5



Grand hall
(Photo vers 1970, coll. AAM)

Annexe 4
Photographies d'archives, vers 1970 (coll. KANAL Architecture - Antoine Pompe. Œuvres dans la Région de Bruxelles-Capitale. Étude AAM/E. Hennaut L. Liesens. 2009-2010)

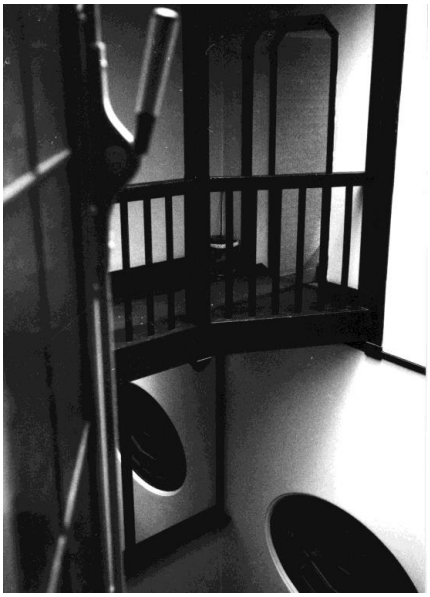
Maison de C. Gheude, avenue Molière 174 à Ixelles (coll. F. Bodson), 1913

Photo 6



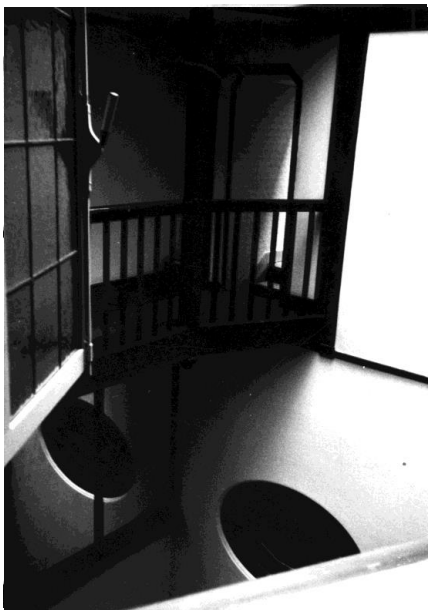
Grand hall
(Photo vers 1970, coll. AAM)

Photo 7



Grand hall
(Photo vers 1970, coll. AAM)

Photo 8



Grand hall
(Photo vers 1970, coll. AAM)

Photo 9



Escalier
(Photo vers 1970, coll. AAM)

Annexe 4
Photographies d'archives, vers 1970 (coll. KANAL Architecture - Antoine Pompe. Œuvres dans la Région de Bruxelles-Capitale. Étude AAM/E. Hennaut L. Liesens. 2009-2010)

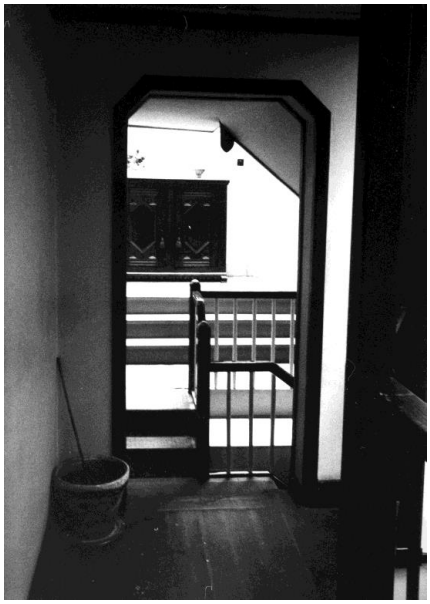
Maison de C. Gheude, avenue Molière 174 à Ixelles (coll. F. Bodson), 1913

Photo 10



Galerie
(Photo vers 1970, coll. AAM)

Photo 11



Escalier
(Photo vers 1970, coll. AAM)

Annexe 4
Photographies d'archives, vers 1970 (coll. KANAL Architecture - Antoine Pompe. Œuvres dans la Région de Bruxelles-Capitale. Étude AAM/E. Hennaut L. Liesens. 2009-2010)